



## Textes et échéances des rappels

Bruno Hofstetter - 2023-12-20 - Commentaires (0) - ProConcept

Le dernier rappel a été extrait le 02.10.23 avec une échéance à 10 jours, ce qui correspond à la date d'échéance que l'on retrouve dans les propriétés du document du rappel :



Ces 10 jours correspondent bien à ce qui est paramétré dans vos conditions de rappels, où il est indiqué qu'on souhaite que le rappel généré ait une échéance de 10 jours (1).

On indique également qu'on laisse au débiteur 10 jours après l'échéance d'un rappel pour effectuer le paiement (2)



L'échéance étant le 12.10, si on ajoute les 10 jours qu'on laisse au débiteur pour payer, le prochain rappel ne sera extrait que le 22.10.

Ces conditions peuvent être modifiées si besoin dans l'objet "Catégories de relances".

Quant au texte qui indique au débiteur qu'il a 15 jours pour payer, il ne s'agit que d'un texte qui peut être librement changé et adapté si besoin dans l'objet "Textes de relances". Il ne correspond pas au calcul de l'échéance et aux jours accordé au débiteur pour payer avant que le poste ouvert soit à nouveau extrait pour le prochain rappel.

